



AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE
de la Nouvelle-Calédonie

Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

N° 4921 / 1651 / 2015 / ASSNC.

Nouméa, le 7 septembre 2015

Chers parents,

Prochainement, une session de vaccination anti-HPV (Gardasil®) vous sera proposée dans l'établissement scolaire de votre fille.

HPV ou Papilloma virus humain, est le nom d'un groupe de virus qui touche les femmes et les hommes. Certains de ces virus peuvent conduire notamment au développement du cancer du col de l'utérus. En Nouvelle-Calédonie, il y a deux fois plus de cas de cancer qu'en Australie et un peu plus qu'en France.

Ce vaccin est homologué pour une utilisation dans plus de 100 pays. Toutes les données disponibles à ce jour, à la fois dans les essais cliniques et dans l'utilisation pratique, indiquent que ce vaccin est sûr.

Ce vaccin est offert gratuitement par le biais du programme de vaccination en milieu scolaire organisé par l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC), en partenariat avec le Vice-Rectorat. Cette année, ce programme cible les jeunes filles qui auront douze ans en 2015. Cette vaccination sera assurée par un médecin de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Votre fille sera vaccinée au collège, seulement si vous donnez votre accord. C'est pourquoi, il est important que vous remplissiez l'autorisation parentale et le questionnaire médical. Si le médecin n'a pas ces documents à sa disposition, il ne vaccinera pas votre enfant. Les données médicales sont confidentielles et ne seront lues que par un médecin. Pour assurer cette confidentialité, merci de bien vouloir fermer l'enveloppe fournie après y avoir glissée l'autorisation parentale signée.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit vacciné, merci de bien vouloir remplir et signer l'autorisation parentale, dans la partie « je ne donne pas mon accord ».

Si vous vous posez des questions, vous pouvez vous adresser à un professionnel de santé pour les questions médicales ou à l'ASSNC, pour les questions d'organisation, par téléphone au 25 07 65 ou par mail : depistage.col@ass.nc.

Docteur Bernard ROUCHON
Directeur de l'Agence sanitaire et sociale
de la Nouvelle-Calédonie